

Le bien-être animal, de la science au droit

8 janvier 2016



La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences a organisé en décembre dernier, à l'UNESCO, un colloque international sur le bien-être animal, en considérant les liens possibles entre progrès de la science et du droit.

Après un rappel historique de l'évolution du bien-être animal, des interventions ciblées ont suivies, dont celle de chercheurs de l'INRA, portant sur les liens entre émotions et cognitions chez des animaux domestiques d'élevage, moutons en l'occurrence, démontrant qu'un état affectif perturbant peut persister après que la situation déclenchante ait disparu. Le ressenti par les animaux d'émotions positives, sources de plaisir, a également été constaté. Ces résultats pourraient inciter à des conduites d'élevage diminuant l'impact des émotions stressantes et privilégiant les émotions positives des animaux. La délicate évaluation du bien-être des animaux de ferme a également été abordée, à travers le système *Welfare Quality*, qui repose sur 4 principes (logement, alimentation, santé, comportement), déclinés en 12 critères.

Ce colloque a fourni un panorama de la gestion du bien-être animal dans plusieurs régions du monde. Sur le continent latino-américain, seuls le Brésil, la Colombie et le Chili appliquent une réglementation en la matière, sachant que d'autres pays (Argentine, Équateur, Venezuela) souhaitent une prise en compte des principes de bien-être animal, dans un souci d'éthique, mais également de maintien du commerce international avec l'Union européenne. La gestion du bien-être animal paraît encore perfectible sur les continents africain et asiatique. En effet, d'autres enjeux tels que la gestion des épidémies et épizooties ou les malnutritions humaines peuvent être prioritaires. Par ailleurs, certaines traditions culturelles ou religieuses peuvent donner lieu à des relations complexes entre hommes et animaux, parfois éloignées des règles qui prévalent en Union européenne. Toutefois, une évolution importante est en cours avec l'adhésion, depuis plusieurs années, de plusieurs pays, notamment asiatiques, aux stratégies régionales pour le bien-être animal (RAWS [http://rpawe.oie.int/fileadmin/doc/eng/RAWS/DAFF_RAWS_for_asia-fareast-oceania-strategy.pdf – ce lien n'est plus valide]), supervisées par l'Organisation mondiale de la santé animale, ce qui traduit un réel processus de mondialisation de ce sujet.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : [Fondation Droit Animal, Éthique et Science](#)